



Geschäftsstelle  
Secrétariat central  
Segretariato centrale

Berne, le 18 mars 2020

Choisystrasse 1  
Postfach  
CH-3001 Bern  
PC 30-1480-9  
Tel. 031 388 36 36  
Fax 031 388 36 35

E-Mail: [info@sbk-asi.ch](mailto:info@sbk-asi.ch)  
Internet: [www.sbk-asi.ch](http://www.sbk-asi.ch)

Conférence suisse des directeurs cantonaux de la santé (CDS),  
Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP),  
Association suisse des centres d'éducation pour la santé (ASCFS),  
Conférence professionnelle des soins infirmiers,  
OdASanté

### **Mobilisation des étudiants en soins infirmiers HES/ES et des apprentis assistants en soins et santé communautaire (ASSC) pendant la pandémie de Covid-19**

Madame, Monsieur,

Faire face à la charge massive de travail supplémentaire causée par le nombre rapidement croissant de cas liés à la pandémie de Covid-19 est un défi énorme pour les cantons, les institutions sanitaires ainsi que pour chacun d'entre nous. De nombreuses mesures sont nécessaires pour garantir que les patients puissent continuer de recevoir des soins adéquats dans les semaines, voire les mois à venir, et que notre système de santé puisse supporter cette surcharge de travail. Celui-ci risque bientôt d'atteindre ses limites, notamment en ce qui concerne les dotations en personnel.

Actuellement, certains cantons sont en train de mobiliser des étudiants et des apprentis dans le domaine des soins pour les engager dans la pratique. L'ASI considère qu'il s'agit d'une mesure judicieuse et la soutient en principe. Cet engagement de personnel en formation doit toutefois être ciblé, à faible risque et aussi efficace que possible. Pour que les étudiants et les apprentis soient une véritable ressource sur leur lieu de travail et ne soient pas systématiquement surchargés, l'ASI recommande de toute urgence de respecter les points suivants pour leur engagement:

- Seuls les étudiants en soins infirmiers HES/ES et les apprentis ASSC en dernière année de formation sont mobilisés sous forme de stage.
- Les étudiants ou les apprentis en deuxième année de formation ne seront mobilisés que si la situation l'exige.
- Les étudiants et les apprentis mobilisés sont affectés si possible dans des services qu'ils connaissent déjà.

- Les étudiants et les apprentis sont encadrés et accompagnés par des formateurs professionnels.
- Les étudiants et les apprentis reçoivent un soutien régulier, avec des coachings et des débriefings assurés.
- Ces stages sont rémunérés de manière appropriée.

En outre, les dispositions applicables du droit du travail relatives à la protection de la santé ainsi qu'à la durée du travail et du repos doivent être respectées.

Dès la fin de la pandémie, il faut s'assurer que les étudiants en soins infirmiers et les apprentis ASSC puissent terminer leur formation comme prévu et acquérir les compétences finales requises.

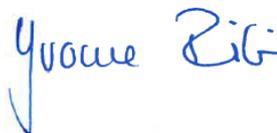
L'ASI s'oppose à la réduction de la durée de la formation des étudiants en soins infirmiers HES/ES et des ASSC. Elle s'oppose également à ce que les diplômes et certificats fédéraux de capacité soient décernés plus tôt. La durée de la formation et le niveau des compétences finales doivent rester les mêmes qu'en temps normal.

En tant que membre de l'OdASanté, l'organisme responsable de la formation professionnelle et des plans d'études cadres dans le domaine des soins, l'ASI coopère étroitement avec cette organisation pour toutes les questions concernant l'engagement des étudiants et des apprentis dans les soins. En conséquence, veuillez également prendre note des recommandations de l'OdASanté relatives à "l'engagement de personnes en formation dans la prise en charge sanitaire" sous <https://www.odasante.ch/fr/courant-corona>.

En vous remerciant de prendre ces recommandations en considération, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.



Sophie Ley  
Présidente de l'ASI



Yvonne Ribl  
Secrétaire générale de l'ASI



Christine Bally  
Responsable du  
département  
Formation de  
l'ASI

Pour toute question, veuillez contacter:

Urs Sieber, secrétaire général de l'OdASanté, [urs.sieber@odasante.ch](mailto:urs.sieber@odasante.ch)

Christine Bally, responsable du département Formation de l'ASI,  
[christine.bally@sbk-asi.ch](mailto:christine.bally@sbk-asi.ch)